

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.03.2023

Publiée le 31.03.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34
Quorum	20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

Délibération n° 2023 / 33**Objet : Administration générale - Adhésion à l'association des acheteurs publics**

Il est proposé d'adhérer à l'association des acheteurs publics pour un montant de 190 € TTC correspondant à la cotisation annuelle de la communauté de communes à l'association. L'association permettra :

- La diffusion des bonnes pratiques d'achat et de la reconnaissance du métier d'acheteur par la mise en réseau de documents types, cahiers des charges ;
- De répondre à toutes les questions relatives à la commande publique posées par ses adhérents et sans limitation.

M. DUVAL demande si la CDC pourrait servir de relais auprès de l'association pour les petites communes qui auraient une interrogation pour une question ponctuelle concernant un marché public, celles-ci en pratiquant peu.

Il est précisé que la demande n'est pas forcément compatible avec la charge de travail de la CDC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de l'adhésion à l'association des acheteurs publics, pour une cotisation annuelle de 190 € TTC ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique DELIVETLe Président,
Philippe PESQUEREL